

Arrêté d'alignement individuel n° 001/2026

Parcelles cadastrées section AD n° 597-601-604 au droit du sentier non nommé entre l'avenue Henri Magisson et l'avenue Henri Duflocq, géré par la Commune de Crégylès-Meaux (77124) cadastré section AD n° 269

Le Maire de la commune de Crégylès-Meaux,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

Vu la volonté de constater la limite de la voie publique entre les parcelles cadastrées section AD n° 597-601-604 au droit du sentier non nommé entre l'avenue Henri Magisson et l'avenue Henri Duflocq, géré par la Commune de Crégylès-Meaux (77124) cadastré section AD n° 269 ;

Vu le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par Monsieur Alexy PROCOT, géomètre-expert, en date du 26 novembre 2025, annexé au présent arrêté conforme à la doctrine de l'Ordre des géomètres-experts (Conseil Supérieur 24 janvier 2017).

ARRÊTE

Article 1 : Les limites de propriété objet du présent procès-verbal de délimitation ainsi fixées suivant les lignes : 4-5

Le plan intégré au procès-verbal susvisé permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets.

Article 2 : La présente délimitation a permis de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public.

Aucune régularisation foncière n'est à prévoir.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux riverains concernés et à Monsieur Alexy PROCOT, géomètre-expert.

Le Maire de la commune de Crégylès-Meaux - 28 rue Jean Jaurès 77124 Crégylès-Meaux a désigné l'Adco sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement. Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Crégylès-Meaux et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la responsable RGPD au sein de la mairie à l'adresse mail suivante : assistante.sl@cregylesmeaux.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

Article 4 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Crégy les Meaux, le 8 janvier 2026

Pour le Maire et par délégation,
L'adjointe,
Gisèle DEVIE



-Arrêté notifié aux riverains par courrier recommandé avec accusé de réception le : **13 JAN. 2026**
-Arrêté notifié par courrier simple à Monsieur Alexy PROCOT, géomètre-expert le : **13 JAN. 2026**
-Arrêté affiché en mairie le : **13 JAN. 2026**

Le Maire de la commune de Crégy-les-Meaux – 28 rue Jean Jaurès 77124 Crégy-les-Meaux a désigné l'Adco sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement. Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Crégy-les-Meaux et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la responsable RGPD au sein de la mairie à l'adresse mail suivante : assistante.si@cregylesmeaux.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

Mairie de Crégy-les-Meaux - 28, rue Jean Jaurès - 77124 CREGY LES MEAUX
01 60 23 48 88 – mairie@cregylesmeaux.fr
www.cregylesmeaux.fr